



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA15 210220 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA08 210003) AFIN DE DÉMOLIR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 2 ÉTAGES ET DE CONSTRUIRE UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 3 ÉTAGES COMPRENANT 5 LOGEMENTS, AU 441 À 443, RUE WILLIBRORD (LOT 1 183 636).

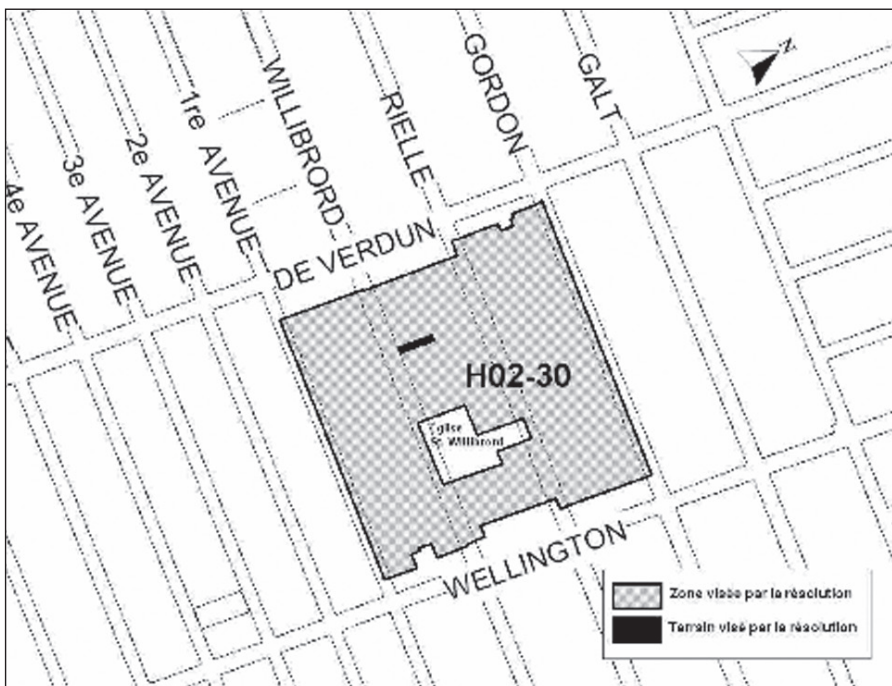
**Démolition d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comprenant 5 logements.**

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 5 mai 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 26 mai 2015 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge à la largeur et à la superficie minimale du terrain ainsi qu'à celles du bâtiment, exigées à la grille des usages et normes H02-30 pour un usage h3 (5 à 6 logements). Il déroge également aux dispositions concernant le revêtement extérieur au niveau des constructions hors toit ainsi qu'aux règles d'harmonie architecturale comprises à la sous-section 1 de la section 7 du chapitre 5 du Règlement de zonage (1700).

Finalement, le projet ne sera pas soumis à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage (1700) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette procédure ayant été ajoutée à même le présent projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 14 mai 2015

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du Bureau d'arrondissement et  
Secrétaire du conseil d'arrondissement